Le Conseil d'administration du WCO vous informe :

Travaux de voirie de la rue de Marvis et de la chaussée d'Audenarde

Du 7 décembre 2026 à fin 2027

Suite à la modification de la zone d'habitat, des travaux d'égouttage vers la future station d'épuration située derrière le n° 142 de la chaussée d'Audenarde seront réalisés. Le tracé remontera par la rue de Marvis jusqu'à la cité du Blanc Béo. Ces travaux comprendront également des aménagements de voirie, la création de trottoirs ainsi que des pistes cyclables suggérées.
Le chantier sera réalisé selon le principe du chantier mobile et se déroulera en trois phases.

Phase 1 : du 7 décembre 2026 à début janvier 2027

Travaux en terrains privés. Aucune ouverture de voirie avant les fêtes de fin d'année.

Phase 2 : de début janvier 2027 à fin avril 2027

Travaux sur la chaussée d'Audenarde, du n° 142 (aux environs du radar) jusqu'au carrefour avec la rue de Marvis.

Déviation prévue : rue du Vieil Escaut et Drève Henri Dumont.

La chaussée sera fermée dans les deux sens de circulation, mais les commerces et les habitations resteront accessibles.

Durant cette phase, notre club restera entièrement accessible en voiture, y compris lors des travaux du carrefour, via la rue de Marvis, soit par la rue du Général Le Maire, soit par le Bois du Chin, soit par Molenbaix.

Phase 3 : de début mai 2027 à fin 2027

Travaux dans la rue de Marvis dans le sens Carrefour → Lotissement Deback → Club → Cité du Blanc Béo.

Réfection complète de la voirie : égouttage, trottoirs, stationnements et aménagements cyclables suggérés.

Déviations prévues par le Bois du Chin ou la rue du Général Le Maire.

Notre club devrait rester accessible selon le principe du chantier mobile, au moyen de remises en circulation temporaires utilisant notamment du concassé, des tôles de franchissement ou des passerelles, en fonction de l'avancement des travaux.

Dans la mesure du possible, l'entrepreneur mettra tout en œuvre afin de garantir le respect de l'article 3.50 du Code civil, qui consacre le droit d'user de son bien et d'en avoir la jouissance.

Conclusions

Un dialogue est prévu avec l'entrepreneur afin de minimiser autant que possible les incidences de ces travaux sur le quotidien des riverains et des propriétaires, dont notre club.

Le Conseil d'administration du WCO mettra tout en œuvre, dans la mesure de ses possibilités, pour préserver la continuité des activités du club en fonction de l'évolution du chantier, des éventuels imprévus et des contraintes d'accès qui pourraient survenir.

La réunion citoyenne du 23 novembre a toutefois mis en évidence que de nombreuses incertitudes subsistent encore à ce stade dans le chef des donneurs d'ordre quant aux modalités pratiques et à l'organisation détaillée de certaines phases du chantier.